



**RECUEIL**

**DES**

**ACTES**

**ADMINISTRATIFS**

---

**ANNÉE 2017 – NUMÉRO 191 DU 21 AOÛT 2017**

---

# TABLE DES MATIERES

## PDEC PREFETE DELEGUEE POUR L EGALITE DES CHANCES

Arrêté du 30 juillet 2017 portant approbation de la prorogation du groupement d'intérêt public Réussite  
Educative Valenciennes Métropole



*Liberté • Egalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DU NORD

Préfecture du Nord

Mission Politique de la  
ville et égalité des  
chances

### **Arrêté préfectoral portant approbation de la prorogation du groupement d'intérêt public Réussite Éducative Valenciennes Métropole**

---

Le Préfet de la région Hauts-de-France  
Préfet du Nord  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

- Vu La loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration du droit de la qualité du droit
- Vu Le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public
- Vu Le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
- Vu Le décret n°2013-292 du 5 avril 2013 relatif au régime de droit public applicable aux personnels des groupements d'intérêt public
- Vu La délibération de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole en date du 23 mars 2006 approuvant son adhésion au GIP Réussite Éducative Valenciennes Métropole, validant la convention constitutive de ce GIP et désignant les membres titulaires et délégués
- Vu La délibération de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole en date du 24 mars 2017 approuvant la prorogation de la convention constitutive de ce GIP pour une durée indéterminée
- Vu La délibération de l'Assemblée générale de ce GIP en date du 7 avril 2017 approuvant la prorogation de la convention constitutive de ce GIP pour une durée indéterminée
- Vu L'arrêté du 26 août 2006 portant approbation de la convention constitutive du groupement d'intérêt public Réussite Éducative Valenciennes Métropole
- Vu L'arrêté du 28 juillet 2011 portant approbation de la prorogation du groupement d'intérêt public Réussite Éducative Valenciennes Métropole pour une durée de quatre ans
- Vu L'arrêté du 30 juillet 2013 portant approbation de la mise à jour de la convention constitutive du groupement d'intérêt public Réussite Éducative Valenciennes Métropole pour une durée de quatre ans

## **ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La convention constitutive du groupement d'intérêt public Réussite Éducative Valenciennes Métropole ci-annexée est approuvée.

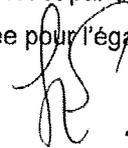
**Article 2** : Le groupement d'intérêt public Réussite Éducative Valenciennes Métropole jouit de la personnalité morale à compter de la date de la publication au recueil des actes administratifs du présent arrêté et pour une durée indéterminée.

**Article 3** : La Préfète déléguée pour l'égalité des chances, le Secrétaire Général de la Préfecture du Nord, le Sous-Préfet de l'arrondissement de Valenciennes, le Directeur régional des finances publiques, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Nord.

Un exemplaire des modifications statutaires est déposé à la Préfecture du Nord et à la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole.

Fait à Lille, le 30 JUL. 2017

Pour le Préfet et par délégation,  
la Préfète déléguée pour l'égalité des chances



Sophie ÉLIZÉON